

Structure pédagogique

A la rentrée 2021, l'École St Joseph accueillera 82 élèves répartis en 4 classes :

- 10 PS et 10 MS avec Julie DESALLE et Céline CHATRY, ASEM
- 7 GS et 14 CP avec Colette DROILLARD et Carole BENETEAU, ASEM
- 7 CE1 et 11 CE2 avec Lucie BIZON (3 jours/semaine)
- 12 CM1 et 11 CM2 avec Cédric PASQUIET (1 journée de décharge de direction)

Elisabeth DAVIET, enseignante spécialisée, intervient dans le cadre du Regroupement d'Adaptation.

Les enseignants qui assureront le complément de service en CE et la décharge de direction en CM ne sont pas nommés à ce jour.

Dossier administratif de rentrée

4 documents vous sont adressés dans cette chemise :

1. La Rentrée scolaire 2021
2. Le contrat de scolarisation
3. La fiche de renseignement
4. Le règlement intérieur
5. La liste de fournitures
6. Les bulletins d'absence

Après les avoir complétés et signés, merci de retourner dans cette chemise pour **lundi 5 juillet**, le contrat de scolarisation et la fiche de renseignements.

Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments :

- Les rétributions
- Les frais de fournitures scolaires
- Les frais de sorties et voyages scolaires

1. Les rétributions

Celles-ci s'élèvent pour l'année 2021-2022 à **28 € par enfant et par mois sur 10 mois**. Les rétributions scolaires permettent de couvrir les frais immobiliers et les frais de catéchèse et culture chrétienne de l'école.

2. Les frais de fournitures scolaires

Ceux-ci s'élèvent pour l'année 2021-2022 à

- 15 € pour la classe de PS-MS
- 25 € pour la classe de GS-CP
- 20 € pour les classes de CE et CM

Ils seront portés sur votre facture 2021-2022

Pour les classes de CE et CM, une partie des fournitures n'est pas fournie par l'école.
Chaque famille devra donc fournir pour le jour de la rentrée le matériel indiqué sur la liste ci-jointe.

Assurance

Afin de participer aux différentes activités scolaires, votre enfant doit être assuré par :

- une **Responsabilité Civile** (associée à votre contrat habitation, voiture...) qui couvre les dommages causés par votre enfant aux autres. **Aucune attestation n'est à fournir.**
- une **Individuelle Accidents** qui couvre les dommages causés à lui-même.

L'école assure automatiquement votre enfant à la Mutuelle Saint-Christophe pour ses activités scolaires et extrascolaires. **Le coût annuel de 4,95 €** sera intégré sur votre facture mensuelle.

Vous pouvez consulter le tableau de garanties ou éditer une attestation d'assurance en vous connectant sur **www.saint-christophe-assurances.fr**

En cas d'accident sur le temps scolaire, c'est le directeur qui effectue la déclaration. En dehors du temps scolaire, vous disposez d'un délai de 5 jours pour faire votre déclaration.

Dates à retenir

Portes ouvertes PS-MS et GS-CP	lundi 30 août 2021, de 17h00 à 18h00.
Rentrée	Jeudi matin 2 septembre 2021
Assemblée Générale OGEC-APEL	Vendredi 15 octobre 2021
La Castelmuroise	Dimanche 24 octobre 2021
Fête de Noël	Samedi 11 décembre 2021
Soirée Dégustation Bières/Saucissons	Vendredi 11 mars 2022
Kermesse	Dimanche 26 juin 2022